

RECAPITULATIF DES AIDES DEDIEES À LA MOBILITÉ

En Auvergne-Rhône-Alpes pour la filière Construction

Aides à l'achat de véhicules



Préambule

Ce guide a été réalisé dans le but de dresser le panorama des principales aides existantes en Auvergne-Rhône-Alpes sur le sujet de la mobilité pour les entreprises.

Il résume les aides de l'Etat, de la Région, de collectivités locales ou d'autres organismes. Ce document est non exhaustif. Si une de ces aides vous intéressent, vous pouvez cliquer sur les liens indiqués pour en savoir plus.

Ce panorama a été actualisé en février 2024. Les conditions d'éligibilité aux aides ont pu évoluer depuis.

De manière générale, nous vous conseillons de prendre contact avec les personnes en charge des dispositifs afin de bénéficier de leur aide dans le montage des demandes.

Par ailleurs, les organisations professionnelles de la Construction demeurent à votre écoute sur ce sujet.

La CERC Auvergne-Rhône-Alpes

La prime à la conversion

Objet :

Achat d'un véhicule neuf (VP, VUL, 2 roues) en échange de la mise au rebut d'un vieux véhicule

Eligibilité du vieux véhicule :

PTAC ≤3,5t Diesel immatriculé avant 2011 ou Essence avant 2006 (Crit'Air 3 ou +)

Eligibilité du nouveau véhicule :

Véhicule neuf 100% électrique ou à hydrogène

Montant de la prime (pour les personnes morales) :

- VP : **1 500 €** pour un véhicule électrique ou hydrogène sous réserve d'un coût d'acquisition ≤ 47 000 €
- VUL : 40% du coût d'acquisition dans la limite de **4 000 €** (Classe 1), **6 000 €** (Classe 2), **8 000 €** (classe 3)

Détails :

VP : <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/accueilVehiculesParticulier.html>

VUL : <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/accueilVehiculesLegers.html>

Simulateur, FAQ, démarche et barème du montant de la prime



ROULONS PLUS PROPRE
Le plan climat en action



Le bonus écologique

Objet :

Aide financière pour acheter ou louer une voiture ou une camionnette électrique ou hydrogène

Eligibilité du nouveau véhicule :

Véhicule neuf avec un taux d'émission de CO₂ inférieur ou égal à 0g/km ou champ vide

Liste des voitures éligibles ici : <https://score-environnemental-bonus.ademe.fr/>

Montant de la prime (pour les personnes morales) :

- VP électrique ou hydrogène : 0 € pour les personnes morales sous réserve d'un coût d'acquisition ≤ 47 000 €
- VUL électrique ou hydrogène : **3 000 €** dans la limite de 40 % du prix d'achat TTC

Détails :

VP : <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/accueilVehiculesParticulier.html>

VUL : <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/accueilVehiculesLegers.html>



Le bonus écologique - RETROFIT

Objet :

Aide financière pour transformer un véhicule à motorisation thermique en motorisation électrique à batterie ou à pile à combustible hydrogène

Eligibilité du nouveau véhicule :

Date de facturation de l'installation du dispositif de conversion électrique \geq 01/06/2020

Montant de la prime (pour les personnes morales) :

- VP : **2 500 €**
- VUL : 40% du coût de transformation dans la limite de **4 000 €** (Classe 1), **6 000 €** (Classe 2), **8 000 €** (classe 3)

Détails :

<https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/accueilVehiculesRetrofit.html>



ROULONS PLUS PROPRE
Le plan climat en action



La surprime ZFE

Objet :

Majoration de la prime à la conversion dans les territoires soumis à une Zone de Faibles Emissions

Éligibilité du demandeur :

Personne morale avec un établissement situé dans une commune dont une partie du territoire est située au sein d'une Zone à Faibles Emissions. [Consulter la liste des communes](#) éligibles.

Éligibilité du nouveau véhicule :

Véhicule électrique, hybride rechargeable ou « rétrofit » d'un véhicule (transformation d'un moteur thermique en un moteur électrique)

Montant de la surprime :

Lorsqu'une aide similaire est attribuée par une collectivité locale située dans cette ZFE-m, la surprime de **1 000 €** est augmentée du même montant que l'aide de la collectivité locale, dans la limite de **2 000 €**. Le bénéficiaire peut ainsi obtenir jusqu'à **3 000 €** de surprime.

Détails : <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/faq.html>



ROULONS PLUS PROPRE
Le plan climat en action



ZFE - Aide à l'investissement de la Métropole du Grand Lyon



Objet :

Aide à l'achat d'un véhicule propre destiné au transport de marchandises

Eligibilité :

Micro-petites-moyennes entreprises (<250 personnes, CA<50M€) justifiant d'un siège social, d'un établissement ou d'une succursale sur le territoire de la Métropole de Lyon

Eligibilité du nouveau véhicule :

PL ou VUL neuf, d'occasion, ou de location longue durée (≥ 36 mois) GNV, électrique ou hydrogène

Triporteurs à assistance électrique

Jusqu'à 3 véhicules par entreprise (6 si le bénéficiaire est situé dans la ZFE)

Montant :

- Triporteur : **3 000 €** Electrique / **3 000 €** Mécanique
- VUL neuf et d'occasion : **5 000 €** Electrique / GNV / hydrogène
- Rétrofit VUL : **3 000 €** Electrique / GNV
- PL neuf et d'occasion : **10 000 €** Electrique / GNV ; **13 000 €** hydrogène
- Rétrofit PL : **6 000 €** Electrique / GNV
- Majoration pour la mise au rebut d'un véhicule : **1 000 €**
- Contrat vert (= Approvisionnement en gaz ou électricité d'origine renouvelable) : **1 000 €**

Détails : <https://zfe.grandlyon.com/professionnel/>



ZFE - Aide à l'investissement de Grenoble-Alpes-Métropole et du Pays Voironnais

Objet : Aide à l'achat d'un véhicule propre destiné au transport de marchandises

Éligibilité : micro-petites-moyennes entreprises (<250 personnes, CA<50M€) dont le siège, un établissement secondaire, ou une succursale est domicilié dans la métropole grenobloise.

Le Pays Voironnais a également mis en place une aide similaire pour les entreprises domiciliés (siège ou établissement) sur son territoire, avec des barèmes différents. Se renseigner auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère (aidevehicule@cma-isere.fr ou 04 76 70 82 46).

Éligibilité du nouveau véhicule :

PL ou VUL neuf, d'occasion, ou de location (longue durée, avec option d'achat) GNV, électrique, hydrogène, GPL, ou Rétrofit d'un VUL/PL vers une motorisation GPL, GNV ou électrique. Jusqu'à 5 véhicules par entreprise

Montant (avec mise au rebus d'un véhicule Crit'Air 5, 4 ou 3 ; voir le lien ci-dessous pour les montants sans mise au rebus) :

- Vélo cargo, triporteur, remorque (avec ou sans assistance électrique) : **3 000 €**
- VUL PTAC ≤2,5t : **4 000 €** GNV, GPL ; **3 000 €** électrique ; **5 000 €** hydrogène (non cumulable avec l'aide Zero Emission Valley)
- VUL PTAC >2,5t ≤7t : **8 500 €** GNV, GPL ; **6 000 €** électrique
- PL PTAC >7t : **15 000 €** GNV, Electrique
- Rétrofit VUL PTAC ≤2,5t : **4 000 €** GNV, **3 000 €** GPL ; **12 000 €** électrique
- Rétrofit VUL PTAC >2,5t ≤7t : **4 000 €** GNV, **3 000 €** GPL ; **12 000 €** électrique

Détails :

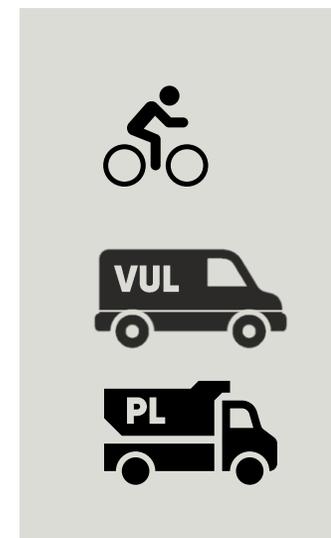
Pour Grenoble-Alpes-Métropole : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/762-l-aide-a-l-achat-d-un-vehicule-faibles-emissions.htm>

Pour le Pays Voironnais : Se renseigner auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère (aidevehicule@cma-isere.fr ou 04 76 70 82 46)

Demande d'aide à réaliser en amont de l'achat du véhicule



PAYS
VOIRONNAIS



Fonds Air Véhicule – Aide à l’investissement de Saint-Etienne Métropole



Objet : Aide à l’achat d’un véhicule propre destiné au transport de marchandises en remplacement d’un vieux véhicule

Éligibilité : micro-petites-moyennes entreprises (<250 personnes) dont l’établissement est situé sur la métropole de Saint-Etienne.

Dossier à déposer en amont de la signature du bon de commande

Éligibilité du vieux véhicule : VUL ou PL CRIT’AIR 5, 4, 3 ou non classé

Éligibilité du nouveau véhicule : PL ou VUL neuf (location longue durée ou avec option d’achat éligible) GNV ou électrique (aides octroyées uniquement pour des véhicules effectuant plus de 10 000km/an)

Jusqu’à 5 véhicules par entreprise

Montant : Calculé à partir du surcoût constaté entre les prix catalogues du véhicule Electrique / GNV et son équivalent en diesel

- Fourgonnette électrique (CTTE <2,5t) : 45% du surcoût, plafond de **5 500 €** (PME) / 55% du surcoût, plafond de **7000 €** (TPE)
- Fourgonnette GNV (CTTE <2,5t) : 50% du surcoût, plafond de **1 500 €**
- Fourgonnette Rétrofit électrique : plafond d’aide de **16 000 €**
- Fourgon électrique (CTTE >2,5t) : 45% du surcoût, plafond de **13 000 €** (PME) / 55% du surcoût, plafond de **16 000 €** (TPE)
- Fourgon GNV (CTTE >2,5t) : 50% du surcoût, plafond de **10 000 €**
- Fourgon Rétrofit électrique : plafond d’aide de **16 000 €**
- PL électrique (CTTE >2,5t) : 45% du surcoût, plafond de **20 500 €** (PME) / 55% du surcoût, plafond de **25 000 €** (TPE)
- PL GNV (CTTE >2,5t) : 50% du surcoût, plafond de **15 000 €**
- PL Rétrofit électrique : plafond d’aide de **25 000 €**

Détails :

https://www.saint-etienne-metropole.fr/aide_vehicules_plan_air

Règlement : <https://fr.calameo.com/read/00054411388868656332f>



Fonds Air Véhicule – Clermont Auvergne Métropole

Objet : Aide à l'achat d'un véhicule propre destiné aux professionnels en remplacement d'un vieux véhicule, en évolution (rétrofit) ou pour l'acquisition de scooters électriques; vélos cargos, triporteurs, remorques vélo avec ou sans assistance électrique (AE)

Éligibilité : micro-petites-moyennes entreprises (<50 personnes) dont le siège social et l'activité est situé sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole

Éligibilité du vieux véhicule : VUL ou PL CRIT'AIR 5, 4, 3 ou non classé

Éligibilité du nouveau véhicule : PL ou VUL neuf (LLD ou LOA) pour un véhicule de vignette Crit'Air 0,1 ou 2

Dans la limite de 1 véhicule par entreprise

Dossier à déposer préalablement à tout commencement d'exécution du projet

Montant : Petit VUL inférieur à 3,5t, Grand VUL / Petit PL 3,5 à 7,5t : **3000 €** (achat ou rétrofit)

Détails :

<https://www.investinclermont.eu/attribution-dune-aide-aux-professionnels-pour-lacquisition-de-vehicules-a-faibles-emissions/>

Candidature : <http://www.investinclermont.eu/wp-content/uploads/2023/05/demande-de-subvention-vfe.odt>

Règlement : <https://www.investinclermont.eu/wp-content/uploads/2023/05/reglement-vfe.pdf>

+
clermont
auvergne
métropole



Suramortissement pour les véhicules lourds utilisant des énergies propres

Objet :

Les entreprises qui acquièrent un véhicule lourd, peuvent pratiquer une déduction exceptionnelle (dite "suramortissement") sur leur résultat imposable

Éligibilité : entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu

Ce dispositif, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2030.

Éligibilité du nouveau véhicule :

Véhicule neuf de PTAC $\geq 2,6$ tonnes (gros VUL ou PL) acheté ou loué

GNV, électrique, hydrogène, carburant ED 95 (avec plus de 90 % d'alcool éthylique d'origine agricole), carburant B100 (100 % d'esters méthyliques d'acides gras) lorsque la motorisation du véhicule est conçue en vue d'un usage exclusif et irréversible de ce carburant.

Montant :

- PTAC $\geq 2,6$ et $< 3,5$ t : **20%**
- PTAC $\geq 3,5$ et < 16 t : **60%**
- PTAC ≥ 16 t : **40%**

Exemple : un camion GNV d'un PTAC de 16t acheté 100 000 euros pourra être amorti à hauteur de 140 000 euros (suramortissement de 40 %)

Détails : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043976889/2021-08-25



Aides Zero Emission Valley

Objet :

Aide à l'achat d'un véhicule hydrogène, afin de créer les conditions de viabilité d'une future station de distribution hydrogène avec un minimum de véhicules attachés à la station

Éligibilité :

Pour les véhicules s'avitillant sur une station du réseau Zéro Emission Valley, une subvention complémentaire de l'Union européenne est versée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Garder le véhicule pour un minimum de 4 ans.

Parcourir au moins 15 000 km avec son véhicule.

Éligibilité du nouveau véhicule : VUL ou voiture particulière

Montant :

- **VP :** maximum 50 salariés / CA < 10 M€ : **19 800€**, <250 salariés / CA < 50 M€ : **16 200€**, grande entreprise : **12 600€**
- **VUL :** <50 salariés / CA < 10 M€ : **37 400€**, <250 salariés / CA < 50 M€ : **30 600€**, grande entreprise : **23 800€**

Détails :

Être identifié pour acquérir un véhicule hydrogène: <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/etre-identifie-pour-acquerir-un-vehicule-hydrogene-0>
Date limite de dépôt : **30/06/2024**

Être aidé pour acquérir un véhicule hydrogène: <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/acquerir-un-vehicule-hydrogene>
Date limite de dépôt : **31/12/2024**

Les demandes d'aide devront, impérativement, parvenir antérieurement à toute commande de véhicule.



Document réalisé par la CERC Auvergne-Rhône-Alpes, avec le concours...

...de ses membres de Droit et partenaire :



...de ses membres Adhérents :

AQC Lyon
AURA HLM
BTP Banque Lyon
CCI région Auvergne-Rhône-Alpes
CCI Savoie
DDT 01
DDT 03
DDT 07
DDT 15
DDT 26
DDT 38
DDT 42

DDT 43
DDT 63
DDT 69
DDT 73
DDT 74
Fédération du BTP 01
Fédération du BTP 03
Fédération du BTP 26/07
Fédération du BTP 38
Fédération du BTP 42
Fédération du BTP 43
Fédération du BTP 63

Fédération du BTP 69
Fédération du BTP 73
Fédération du BTP 74
Fédération des SCOP BTP Auvergne-Rhône-Alpes
FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes
Pôle Habitat FFB Auvergne-Rhône-Alpes
Métropole de Lyon
Conseil régional de l'Ordre des architectes Auvergne-Rhône-Alpes
Routes de France Auvergne-Rhône-Alpes
UNGE Rhône-Alpes
UNTEC Rhône-Alpes Auvergne



CERC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
04-72-61-06-30
contact@cercara.fr | www.cercara.fr | www.cerc-actu.com
 CERC Auvergne-Rhône-Alpes